

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2018

Affichage : 25/09/2018

DES**VILLE DU BOUSCAT****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 13 :**

**PROROGATION DU PROGRAMME
D'INTERET GENERAL
METROPOLITAIN « UN LOGEMENT
POUR TOUS AU SEIN DU PARC
PRIVÉ DE BORDEAUX METROPOLE »
- DECISION - AUTORISATION**

Séance ordinaire du 18 Septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 Septembre 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Didier BLADOU (à Sandrine JOVENE), Daniel CHRETIEN (à Françoise COSSECQ), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Philippe VALMIER)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

DOSSIER N° 13 : PROROGATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL METROPOLITAIN « UN LOGEMENT POUR TOUS AU SEIN DU PARC PRIVÉ DE BORDEAUX METROPOLE » - DECISION - AUTORISATION

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

Le Programme d'intérêt général (PIG) métropolitain en œuvre depuis décembre 2013 constitue un outil de traitement du parc privé particulièrement dynamique sur l'ensemble du territoire. Ainsi, au terme de sa 4^{ème} année d'animation, sur le territoire de la Métropole, près de 750 propriétaires occupants ou bailleurs ont été accompagnés dans leur projet de rénovation et le volume de demandes individuelles d'aide à la réhabilitation reste constant.

Le PIG métropolitain arrive à son terme le 3 décembre 2018, il apparaît donc pertinent d'évaluer le dispositif pour anticiper la relance d'un futur dispositif d'aide aux travaux.

Pour cela, une évaluation du dispositif à laquelle les communes, dont le Bouscat, seront associées, est programmée sur le dernier semestre 2018 afin d'en mesurer l'impact sur le territoire mais également de calibrer le dispositif qui pourrait prendre la suite de l'actuel PIG (choix de l'outil d'accompagnement des propriétaires, périmètre, calibrage quantitatif, financier).

Le rendu de cette évaluation, valant étude pré-opérationnelle, est attendu courant mars 2019 et le futur dispositif d'aide aux travaux métropolitain sera opérant autour de l'été 2019.

Dans ce contexte, au vu du calendrier opérationnel et de la demande constante des particuliers d'aide à la réhabilitation, il a été décidé par délibération du Conseil de métropole du 6 juillet 2018 de prolonger la durée de mise en œuvre du PIG métropolitain de 6 mois supplémentaires pour éviter une rupture entre dispositifs d'aide à la réhabilitation, permettant ainsi aux propriétaires du territoire de bénéficier des aides du PIG jusqu'au 3 juin 2019.

Au lancement du PIG Métropolitain, la Ville du Bouscat avait réservé une enveloppe de 80 000 € sur la durée du programme, qui visait à soutenir 30 réhabilitations de propriétaires (10 propriétaires occupants et 20 propriétaires bailleurs).

Au 1^{er} juillet 2018, au Bouscat, ce sont **11** propriétaires occupants et **1** propriétaire bailleur qui ont bénéficié d'aides aux travaux mobilisant une enveloppe communale de **11 771 €**.

15 dossiers sont actuellement en cours, pour un prévisionnel de paiement d'ici fin 2018 de **14 746 €**.

Ces projets ont permis à des propriétaires d'entretenir leur logement pour :

- En améliorer la performance énergétique, contribuant ainsi à réduire les consommations énergétiques et améliorer le confort des occupants en hiver comme en été,
- Adapter leur logement au handicap ou au vieillissement, dans une logique de maintien à domicile,
- Réhabiliter globalement le logement pour respecter les normes de sécurité ou de santé publique.

Les propriétaires bailleurs qui ont bénéficié d'aides aux travaux ont, en contrepartie, plafonné leur loyer et réservé leur logement à des locataires sous plafonds de ressources.

Au vu de la demande actuelle et des tendances des années précédentes, l'animateur du dispositif InCité envisage que 5 contacts pourraient émerger en 2019 sur la commune, nécessitant une enveloppe de **5 000 €**.

L'enveloppe initiale de 80 000 € n'étant pas consommée, un report des crédits non consommés sur la période 2013-2018 est sollicité dans le cadre de la prorogation du PIG pour répondre à ces demandes.

Ainsi,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 15 novembre 2013 autorisant le lancement du Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole »,

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » de 6 mois supplémentaires,

VU la convention de financement du Programme d'intérêt Général signée le 4 décembre 2013, avec l'ANAH, la CAF, Procivis Gironde et l'ADIL, et la signature de son avenant autorisant la prorogation du PIG jusqu'au 3 juin 2019,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2013 autorisant l'adhésion au Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » et la participation de la Ville au cofinancement des travaux de réhabilitation des logements situés sur la commune,

VU le Règlement d'intervention communal ci-annexé, maintenu pour la période de prorogation jusqu'au 3 juin 2019,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Donne un avis favorable à la prorogation du Programme d'intérêt général métropolitain «Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole» jusqu'au 3 juin 2019 sur la commune,

Article 2 : Réserve une enveloppe de 5 000 € pour financer les travaux des habitants du Bouscat,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 septembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

